

Liste des supports au Projet de contrat valant note d'information, Proposition d'assurance valant note d'information



Liste des supports des contrats :

TRANSATLANTIQUE EXCELLENCE VIE II
TRANSATLANTIQUE EXCELLENCE CAPI II

Fonds en euros Cardif Assurance Vie

Taux de rendement brut de l'actif du fonds en euros en 2024 : 3,47%

Taux annuel de frais de gestion : 0,96%

Cette liste et le nombre d'unités de compte proposées sont susceptibles d'évoluer. Pour tout support en unité de compte choisi correspondant à un OPC, vous devez au préalable avoir lu attentivement le Document d'Information Clé (DIC) ou, le cas échéant, la note détaillée ou les caractéristiques principales et les garder en votre possession. Les documents sont disponibles sur le site de la société de gestion ou sur le site www.amf-france.org pour les OPC de droit français.

Pour tout autre support en unité de compte choisi ne correspondant pas à un OPC, vous devez au préalable avoir lu attentivement les caractéristiques principales et les garder en votre possession.

Les Documents d'Informations Clés (DIC)/Documents d'Informations Spécifiques (DIS) sont mis à disposition sur le site de l'Assureur : https://document-information-cle.cardif.fr/aep

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur ; la valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et / ou des marchés immobiliers. Les supports en unités de compte présentent donc un risque de perte en capital pouvant être partielle ou totale.

Liste des supports en vigueur au 1er octobre 2025

Les versements et les arbitrages entrants sur des supports en unités de compte correspondant à des supports immobiliers sont réalisés dans la limite de l'enveloppe disponible. Pendant leur période de commercialisation, l'adhérent/le souscripteur peut souscrire au support immobilier sous forme d'un versement initial ou complémentaire ou d'un arbitrage en provenance du Fonds Général / Fonds en euros selon les conditions prévues dans les Dispositions Spéciales dédiées à ces supports. Les versements programmés sont exclus.

Les supports en unités de compte correspondant à des parts de supports immobiliers et les supports de capital investissement (Private Debt) ou d'infrastructures) doivent respecter les limites prévues dans les Dispositions Spéciales dédiées à ces supports remis lors de la souscription.

Après chaque opération :

- La part totale de la valeur de rachat affectée à un OPCI ne doit pas dépasser 2 000 000 euros par support et par contrat,
- La part totale de la valeur de rachat affectée à une SCI ne doit pas dépasser 1 000 000 euros par support et par contrat,
- La part totale de la valeur de rachat affectée à une SCPI ne doit pas dépasser 500 000 euros par support et par contrat,
- La part totale de la valeur de rachat affectée à des supports immobiliers et des supports de Private Assets (supports de capital investissement (Private Equity), de dette privée (Private Debt) ou d'infrastructures) ne doit pas dépasser 10 000 000 euros,
- La part totale de la valeur de rachat affectée à des supports immobiliers et des supports de Private Assets (supports de capital investissement (Private Debt) ou d'infrastructures) ne doit pas dépasser 50% de la valeur de rachat du contrat.

Les renvois ci-dessous sont des explications des renvois présentés dans le tableau ci-après :

- (1)Des frais de 0,25% maximum peuvent être prélevés sur les supports en unités de compte adossés à un actif susceptible de supporter des frais sur opérations financières.
- (2) Indicateur synthétique de risque permettant d'apprécier le niveau global de risque d'investissement sur un support en unités de compte, conformément au règlement délégué (UE) n°2017/653 du 8 mars 2017. Donnée communiquée par notre fournisseur de données financières.
- (3) Performance du support sur l'année civile précédente avant prise en compte des frais de gestion de l'actif non communiquée par notre fournisseur de données financières.
- (4) Moyenne annualisée sur les 5 dernières années civiles communiquée par notre fournisseur de données financières. En l'absence d'ancienneté suffisante, cette indication est donnée sur la durée d'existence de l'unité de compte.
- (5) "Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation" du support communiqués par notre fournisseur de données financières.
- (6) Taux de rétrocessions de commission perçues par le distributeur et le gestionnaire du contrat au cours de l'année civile précédente.
 (7) Performance de l'année civile N-1 du support après prise en compte des frais de gestion de l'actif communiquée par notre fournisseur de données financières. Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- (8) Frais de gestion sur les engagements exprimés en nombre d'unités de compte tels que figurant dans votre documentation contractuelle.
- (9) Les frais totaux, exprimés en pourcentage, constituent la somme des frais de gestion de l'actif et des frais de gestion du contrat.
- (10) Performance nette de l'actif N-1 diminuée des frais de gestion annuels du contrat (1+Performance nette de l'actif N-1)*(1-Frais de gestion du contrat)-1.
- (11) Le support BNP Paribas Mois ISR est un support réceptacle ayant un SRI inférieur ou égal à 2, utilisé lors de certaines opérations comme la fermeture d'un support en unités de compte sur lequel des versements programmés ou des services financiers étaient en cours, ou pour l'affectation des revenus attribués à un support qui serait fermé à la souscription à la date d'attribution des revenus.

NC : L'information est indiquée Non Communiquée (NC) dans les cas suivants :

- lorsque l'information est indisponible car la date de création du support est trop récente ;
- lorsque la donnée n'a pas été communiquée par notre fournisseur de données ;
- lorsque la performance finale n'est pas calculable car l'une des données permettant de la calculer est manquante ;
- pour les frais de gestion de l'actif et les rétrocessions de commissions des titres vifs, supports pour lesquels ces données ne sont pas applicables ;
- pour les rétrocessions de commissions des Exchange Traded Fund (ETF), supports pour lesquels ces données ne sont pas applicables ;

Les sociétés de gestion prélèvent des frais de gestion financière sur les Organismes de Placement Collectif proposés au titre du contrat.

Une partie de ces frais peut être reversée sous forme de rétrocessions de commission au gestionnaire du contrat, et/ou, le cas échéant, au distributeur.

Les frais de gestion du contrat sont prélevés par l'assureur en nombre d'unités de compte.

L'ensemble de ces frais diminue la performance finale du contrat.

A - Gestion Profilée Vie

La Gestion profilée Vie est un mode d'allocation de l'épargne qui tient compte du niveau d'exposition aux risque financiers, de l'horizon de détention de l'épargne et de l'espérance de rendement pour le Souscripteur en fonction du profil d'investissement de ce dernier (prudent, équilibré et dynamique).

L'allocation de chacun de ces profils est gérée en transparence à travers un support en unités de compte constitué de parts d'un organisme de placement utilisé à cet effet. Conformément à l'article A.132-5-4 du code des assurances, cette allocation comprend une part minimale d'unités de compte constituée d'actifs à faible risque dont l'indicateur synthétique de risque est inférieur ou égal à 2 et une part minimale d'actifs non cotés ou des titre éligibles au PEA PME-ETI.

Les parts minimales sont les suivantes :

Profils	Part minimum d'épargne affectée à des actifs à faible risque	Par minimum d'épargne affectée à des actifs non cotés ou PEA PME-ETI
Prudent	50 %	0 %
Equilibré	30 %	4 %
Dynamique	20 %	8 %

		Forme		Indicateur de risque de	Performance	brute de l'actif	Frais de gestion de l'actif ⁽⁵⁾ dont frais	Performance	nette de l'actif	Frais de gestion du	Frais totaux ⁽⁹⁾ dont frais		ce finale pour le e du contrat
Code ISIN	Libellé	juridique ⁽¹⁾	Société de gestion	l'actif (SRI) : 1 (faible) à 7 (élevé) ⁽²⁾	Annuelle (N-1) ⁽³⁾	Moyenne annualisée sur 5 ans (N-1/N-5) ⁽⁴⁾	rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions ⁽⁶⁾)	Annuelle (N- 1) ⁽⁷⁾	Moyenne annualisée sur 5 ans (N-1/N-5) ⁽⁴⁾	contrat (gestion libre) ⁽⁸⁾	rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions ⁽⁶⁾)	Annuelle (N-1) ⁽¹⁰⁾	Moyenne annualisée sur 5 ans (N-1/N-5) ⁽⁴⁾
Allocation prudent	te												
FR001400SOC8	BNP Paribas Horizon Prudent	FCP	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE	2	0,00%	0,00%	0,78% (dont NC)	NC	NC	0,96%	1,74% (dont NC)	NC	NC
Allocation équilibr	é												
FR0010076638	BNP Paribas Horizon Equilibré	FCP	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE	3	3,11%	-0,73%	1,35% (dont 0,67%)	3,42%	NC	0,96%	2,31% (dont 0,67%)	2,43%	NC
Allocation dynamic	que			-									
FR0011594134	BNP Paribas Horizon Dynamique	FCP	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE	4	5,98%	4,32%	1,5% (dont 0,78%)	5,49%	NC	0,96%	2,46% (dont 0,78%)	4,48%	NC

B - Gestion Libre

Code ISIN	Libellé	Forme juridique ⁽¹⁾	Société de gestion	Indicateur de risque de l'actif (SRI) :	Performance	brute de l'actif	Frais de gestion de l'actif ⁽⁵⁾ dont frais rétrocédés (taux de	Performance	e nette de l'actif	Frais de gestion du contrat	Frais totaux ⁽⁹⁾ dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de		e finale pour le du contrat
		Juriaique		1 (faible) à 7 (élevé) ⁽²⁾	Annuelle (N- 1) ⁽³⁾	Moyenne annualisée sur 5 ans (N-1/N-5) ⁽⁴⁾	rétrocessions de commissions ⁽⁶⁾)	Annuelle (N- 1) ⁽⁷⁾	Moyenne annualisée sur 5 ans (N-1/N-5) ⁽⁴⁾	(gestion libre) ⁽⁸⁾	commissions ⁽⁶⁾)	Annuelle (N- 1) ⁽¹⁰⁾	Moyenne annualisée sur 5 ans (N-1/N-5) ⁽⁴⁾
Autres fonds FR001400AUA7	ARDIAN ACCESS SOLUTION A	FCPR	ARDIAN FRANCE	6	8,70%	0,00%	4,19% (dont 0,01%)	8,70%	NC	0,96%	5,15% (dont 0,01%)	7,66%	NC
	CM-AM OBLI CROSSOVER 2029 RC	FCPR	CREDIT MUTUEL AM	2	5,11%	0,00%		5,04%	NC NC	0,96%		4,03%	NC NC
FR001400O234	CIVI-AIVI OBLI CROSSOVER 2029 RC	FCP	CREDIT MOTUEL AM		5,11%	0,00%	0,4% (dont NC)	5,04%	INC	0,96%	1,36% (dont NC)	4,03%	INC
Fonds actions		1	T					1	1				
LU1720050803	ALLIANZ ALL CHINA EQY AT	SICAV	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	5	61,93%	-2,41%	2,3% (dont NC)	63,18%	NC	0,96%	3,26% (dont NC)	61,61%	NC
LU3092027831	ALLIANZ ALL CHINA EQY AT3	SICAV	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND	5	0,00%	0,00%	NC (dont NC)	NC	NC	0,96%	NC (dont NC)	NC	NC
FR0013380607	AMUNDI CAC 40 UCITS ETF Acc	ETF	AMUNDI AM	5	8,06%	12,03%	0,25% (dont NC)	7,08%	NC	0,96%	1,21% (dont NC)	6,05%	NC
LU1681047236	AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR EUR EUR (C)	ETF	AMUNDI LUX S.A.	5	14,50%	13,10%	0,09% (dont NC)	13,66%	NC	0,96%	1,05% (dont NC)	12,57%	NC
LU2070309880	AMUNDI FNDS EMRG MKTS EQY FOCUS A2 EUR	SICAV	AMUNDI LUX S.A.	4	13,62%	4,06%	2,23% (dont NC)	13,90%	NC	0,96%	3,19% (dont NC)	12,81%	NC
FR0014003IY1	AMUNDI MSCI WORLD II UCITS ETF ACC	ETF	AMUNDI AM	NC	11,62%	0,00%	0,3% (dont NC)	23,20%	NC	0,96%	1,26% (dont NC)	22,02%	NC
LU1135865084	AMUNDI S&P 500 II UCITS ETF C-EUR	ETF	AMUNDI LUX S.A.	5	11,40%	15,85%	0,05% (dont NC)	11,29%	NC	0,96%	1,01% (dont NC)	10,22%	NC
LU0498180339	ASIA PACIFIC SUST EQY FND A Acc EUR	SICAV	ABRDN INVEST. LUX S.A.	4	11,14%	2,67%	1,95% (dont 0,96%)	11,19%	NC	0,96%	2,91% (dont 0,96%)	10,12%	NC
LU0261946445	ASIA EQY ESG FND A-ACC-Euro	SICAV	FIL INVESTMENT MGMT (LUX) S.A.	4	19,27%	2,83%	1,92% (dont 0,90%)	20,99%	NC	0,96%	2,88% (dont 0,90%)	19,83%	NC
LU0441855714	ASIA PACIFIC EQY A (acc) - EUR	SICAV	JPMorgan AM (Europe) SARL	4	23,16%	6,88%	1,75% (dont NC)	23,34%	NC	0,96%	2,71% (dont NC)	22,16%	NC
FR0010651224	BDL CONVICTIONS C	FCP	BDL CAPITAL MGMT SAS	5	17,52%	13,10%	2,05% (dont 1,00%)	13,91%	NC	0,96%	3,01% (dont 1,00%)	12,82%	NC
FR001400IEH9	BEST BUSINESS MODELS SRI AC	SICAV	MONTPENSIER FINANCE	4	9,70%	0,00%	2,07% (dont NC)	7,92%	NC	0,96%	3,03% (dont NC)	6,88%	NC
LU1305478775	BL AMERICAN SMALL & MID CAPS B	SICAV	BANQUE DE LUX INVEST. S.A.	4	-2,52%	5,92%	1,4% (dont 0,75%)	-3,44%	NC	0,96%	2,36% (dont 0,75%)	-4,37%	NC
LU1305478932	BL AMERICAN SMALL & MID CAPS B EUR Hd	SICAV	BANQUE DE LUX INVEST. S.A.	5	-4,75%	3,49%	1,41% (dont NC)	-5,65%	NC	0,96%	2,37% (dont NC)	-6,56%	NC
LU0093570256	BL EQUITIES AMERICA B	SICAV	BANQUE DE LUX INVEST. S.A.	5	4,41%	6,48%	1,4% (dont 0,75%)	4,17%	NC	0,96%	2,36% (dont 0,75%)	3,17%	NC
LU1194985112	BL EQUITIES AMERICA B EUR Hd	SICAV	BANQUE DE LUX INVEST. S.A.	5	2,00%	4,09%	1,39% (dont 0,75%)	1,76%	NC	0,96%	2,35% (dont 0,75%)	0,78%	NC

Code ISIN	Libellé	Forme juridique ⁽¹⁾	Société de gestion	Indicateur de risque de l'actif (SRI) : 1 (faible) à 7	Performance	brute de l'actif Moyenne	Frais de gestion de l'actif ⁽⁵⁾ dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de	Performanc	e nette de l'actif Moyenne	Frais de gestion du contrat (gestion	Frais totaux ⁽⁹⁾ dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de		ce finale pour le e du contrat Moyenne
				(élevé) ⁽²⁾	Annuelle (N- 1) ⁽³⁾	annualisée sur 5 ans (N-1/N-5) ⁽⁴⁾	commissions ⁽⁶⁾)	Annuelle (N- 1) ⁽⁷⁾	annualisée sur 5 ans (N-1/N-5) ⁽⁴⁾	libre) ⁽⁸⁾	commissions ⁽⁶⁾)	Annuelle (N- 1) ⁽¹⁰⁾	- annualisée sur 5 ans (N-1/N-5) ⁽⁴⁾
LU0309191657	BL EQUITIES DIVIDEND B	SICAV	BANQUE DE LUX INVEST. S.A.	4	-8,79%	3,76%	1,44% (dont NC)	-8,41%	NC	0,96%	2,40% (dont NC)	-9,29%	NC
LU0093570330	BL EQUITIES EUROPE B	SICAV	BANQUE DE LUX INVEST. S.A.	4	-8,47%	0,61%	1,4% (dont 0,75%)	-8,80%	NC	0,96%	2,36% (dont 0,75%)	-9,68%	NC
LU0832875438 FR0000296345	BL EU SMALL & MID CAPS B CIPEC LIBERTE INTERNATIONAL DYN RC	SICAV SICAV	BANQUE DE LUX INVEST. S.A. CREDIT MUTUEL AM	4	-4,22% 2,85%	1,60% 8,98%	1,5% (dont 0,63%) 1,2% (dont NC)	-5,27% 2,69%	NC NC	0,96% 0,96%	2,46% (dont 0,63%) 2,16% (dont NC)	-6,18% 1,70%	NC NC
FR0000290343 FR0013384963	CM-AM CONVICTIONS EURO RC	SICAV	CREDIT MUTUEL AM	4	17,24%	10,56%	2,01% (dont 1,00%)	15,07%	NC NC	0,96%	2,97% (dont 1,00%)	13,97%	NC NC
FR001400NFE3	CM-AM CONVICTIONS USA RC USD	FCP	CREDIT MUTUEL AM	4	34,39%	0,00%	1,8% (dont NC)	34,23%	NC	0,96%	2,76% (dont NC)	32,94%	NC
FR0013266624	CM-AM ENTREPRENEURS EUROPE C	SICAV	CREDIT MUTUEL AM	5	0,02%	-1,72%	1,91% (dont 0,88%)	-0,75%	NC	0,96%	2,87% (dont 0,88%)	-1,70%	NC
FR0010018192	CM-AM ENTREPRENEURS FRANCE RC	FCP	CREDIT MUTUEL AM	4	-2,21%	-0,68%	1,9% (dont 0,88%)	-2,26%	NC	0,96%	2,86% (dont 0,88%)	-3,20%	NC
FR0000986655 FR0010924266	CM-AM EURO EQUITIES RC CM-AM EUROPE DIVIDENDES RC	FCP FCP	CREDIT MUTUEL AM CREDIT MUTUEL AM	4	11,81% 6,70%	8,10% 7,86%	1,2% (dont 0,60%) 1,5% (dont 0,72%)	9,85% 4,98%	NC NC	0,96% 0,96%	2,16% (dont 0,60%) 2,46% (dont 0,72%)	8,80% 3,97%	NC NC
FR0010924266 FR0010037341	CM-AM EUROPE GROWTH RC	SICAV	CREDIT MUTUEL AM	4	-5,50%	1,50%	1,5% (dont 0,72%)	-6,22%	NC NC	0,96%	2,46% (dont 0,72%)	-7,12%	NC NC
FR0000991770	CM-AM EUROPE VALUE RC	SICAV	CREDIT MUTUEL AM	5	21,04%	13,24%	1,5% (dont 0,75%)	17,96%	NC	0,96%	2,46% (dont 0,75%)	16,83%	NC
FR0010359356	CM-AM FRANCE RC	FCP	CREDIT MUTUEL AM	5	6,08%	7,87%	1,9% (dont NC)	4,38%	NC	0,96%	2,86% (dont NC)	3,38%	NC
FR0014000YQ0	CM-AM GLOBAL COLD RG	FCP	CREDIT MUTUEL AM	4	9,47%	0,00%	1,12% (dont NC)	7,79%	NC NC	0,96%	2,08% (dont NC)	6,76%	NC NC
FR0007390174 FR0013298338	CM-AM GLOBAL GOLD RC CM-AM GLOBAL INNOVATION RC	SICAV SICAV	CREDIT MUTUEL AM CREDIT MUTUEL AM	5	67,87% 15,91%	12,44% 8,87%	2% (dont 0,93%) 1,5% (dont 0,70%)	63,57% 16,04%	NC NC	0,96% 0,96%	2,96% (dont 0,93%) 2,46% (dont 0,70%)	62,00% 14,93%	NC NC
FR0013298338 FR0012287381	CM-AM GLOBAL LEADERS RC	SICAV	CREDIT MUTUEL AM	4	12,70%	8,20%	2,01% (dont 0,93%)	12,51%	NC NC	0,96%	2,97% (dont 0,93%)	11,43%	NC NC
FR0013041654	CM-AM HUMAN CARE RC	FCP	CREDIT MUTUEL AM	4	-8,40%	-0,09%	1,9% (dont NC)	-9,21%	NC	0,96%	2,86% (dont NC)	-10,08%	NC
FR0010415448	CM-AM INDICIEL JAPON 225 RC	FCP	CREDIT MUTUEL AM	4	26,00%	15,94%	0,6% (dont NC)	27,86%	NC	0,96%	1,56% (dont NC)	26,63%	NC
FR0010444992	CM-AM PIERRE RC	SICAV	CREDIT MUTUEL AM	5	-9,85%	-4,00%	1,5% (dont 0,75%)	-9,50%	NC	0,96%	2,46% (dont 0,75%)	-10,37%	NC
FR001400ASL8	CM-AM SELEC° USA SRI RC	FCP	CREDIT MUTUEL AM	4	6,68%	0,00%	0,7% (dont NC)	6,01%	NC NC	0,96%	1,66% (dont NC)	4,99%	NC NC
FR0013384997 FR0000444366	CM-AM SMALL & MIDCAP EURO RC CM-AM SUST PLANET RC	SICAV SICAV	CREDIT MUTUEL AM CREDIT MUTUEL AM	4	14,24% 1,27%	1,36% 3,75%	2% (dont 0,90%) 1,86% (dont 0,95%)	12,15% -0,87%	NC NC	0,96% 0,96%	2,96% (dont 0,90%) 2,82% (dont 0,95%)	11,07% -1,82%	NC NC
FR001400DA33	CM-AM USA SRI HEDGED RC	FCP	CREDIT MUTUEL AM	4	11,24%	0,00%	1,05% (dont NC)	10,72%	NC NC	0,96%	2,01% (dont NC)	9,66%	NC NC
FR0000295230	COMGEST RENAISSANCE EUROPE C	SICAV	COMGEST S.A.	4	-13,03%	4,83%	1,75% (dont 0,70%)	-13,01%	NC	0,96%	2,71% (dont 0,70%)	-13,85%	NC
LU1490785091	DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE A (EUR)		DNCA FINANCE LUX	4	-9,48%	3,28%	1,92% (dont 0,90%)	-9,61%	NC	0,96%	2,88% (dont 0,90%)	-10,48%	NC
	ELEVA EU SELEC° FND A1 (EUR) acc.		ELEVA CAPITAL SAS	4	9,80%	11,70%	1,69% (dont 0,60%)	9,22%	NC	0,96%	2,65% (dont 0,60%)	8,17%	NC
LU1920213326	ELEVA LEADERS SMALL & MID-CAP EUROPE FND A1 (EUR) acc.	_	ELEVA CAPITAL SAS HSBC Investment Funds (LUX) SA	4	1,89%	2,89%	1,89% (dont NC)	1,34%	NC NC	0,96%	2,85% (dont NC)	0,37%	NC NC
LU0165074666 LU2612532759	EUROLAND VALUE AC FFG - BLI GLOBAL IMPACT EQUITIES R Acc Cap	SICAV	WAYSTONE MGMT COMPANY (Lux) S.A.	4	19,50% -4,95%	14,50% 0,00%	1,85% (dont 0,75%) 1,9% (dont NC)	18,98% -4,68%	NC NC	0,96% 0,96%	2,81% (dont 0,75%) 2,86% (dont NC)	17,84% -5,60%	NC NC
	FIDELITY FNDS - INDIA FOCUS FND A-Euro	SICAV	FIL INVESTMENT MGMT (LUX) S.A.	5	-8,15%	11,80%	1,93% (dont 0,90%)	-7,16%	NC	0,96%	2,89% (dont 0,90%)	-8,05%	NC
LU0109392836	FRANKLIN TECHNOLOGY FND A (acc) USD	SICAV	FRANKLIN TEMPLETON INTER SERVICES SARL	6	28,88%	12,94%	178% (dont 0,85%)	28,26%	NC	0,96%	178,96% (dont 0,85%)	27,03%	NC
	INFLECTION POINT CARBON IMPACT GLOBAL R EUR	SICAV	CREDIT MUTUEL AM	4	14,03%	9,10%	2,03% (dont 0,83%)	13,28%	NC	0,96%	2,99% (dont 0,83%)	12,19%	NC
FR0010702084	INSERTION EMPLOIS DYN R (C)	FCP	NATIXIS IM INTER	4	-6,79%	1,25%	1,83% (dont 0,90%)	-7,03%	NC	0,96%	2,79% (dont 0,90%)	-7,92%	NC
LU0880062913	JPM GLOBAL HEALTHCARE FND A (acc) - EUR	SICAV SICAV	JPMorgan AM (Europe) SARL JPMorgan AM (Europe) SARL	4	-19,65% 11,75%	1,91% 0,00%	1,69% (dont 0,90%)	-17,78%	NC NC	0,96% 0,96%	2,65% (dont 0,90%)	-18,57% 10,57%	NC NC
LU1033934008 LU1033933612	JPM US EQY ALL CAP FND A EUR H Acc JPM US EQY ALL CAP FND A USD Acc	SICAV	JPMorgan AM (Europe) SARL	5	13,74%	13,55%	1,73% (dont NC) 1,73% (dont NC)	11,64% 13,65%	NC NC	0,96%	2,69% (dont NC) 2,69% (dont NC)	12,56%	NC NC
LU0072463663	LATIN AMERICAN FND A2 USD (C)	SICAV	BLACKROCK (LUX) S.A.	6	10,41%	7,14%	2,07% (dont 1,05%)	10,58%	NC	0,96%	3,03% (dont 1,05%)	9,52%	NC
FR0007447263	LIBERTE EURO PEA C	FCP	CREDIT MUTUEL ÁM	4	-5,66%	5,31%	2% (dont NC)	-6,22%	NC	0,96%	2,96% (dont NC)	-7,12%	NC
FR0007391792	LIBERTÉ MONDE C	FCP	CREDIT MUTUEL AM	4	5,18%	11,11%	2,39% (dont NC)	4,36%	NC	0,96%	3,35% (dont NC)	3,36%	NC
LU0914729966	MIROVA GLOBAL SUST EQY R/A(EUR)	SICAV	NATIXIS IM INTER	4	-2,58%	7,82%	1,85% (dont 0,78%)	-3,34%	NC NC	0,96%	2,81% (dont 0,78%)	-4,27%	NC NC
LU0571085413 LU1919842267	MTX EMRG MKTS LEADERS B USD ODDO BHF ARTIFICIAL INTELLIGENCE CR-EUR	SICAV SICAV	VONTOBEL AM SA ODDO BHF AM SAS	5	28,60% 15,20%	2,51% 11,25%	2,03% (dont 0,91%) 1,74% (dont 0,88%)	29,51% 15,39%	NC NC	0,96% 0,96%	2,99% (dont 0,91%) 2,70% (dont 0,88%)	28,27% 14,28%	NC NC
LU0474970190	PICTET - GLOBAL MEGATREND SELEC° HP EUR (C)	SICAV	PICTET AM (EUROPE) S.A.	4	2,54%	2,48%	2,05% (dont 0,80%)	3,50%	NC	0,96%	3,01% (dont 0,80%)	2,51%	NC
LU0270904781	PICTET - SECURITY P EUR (C)	SICAV	PICTET AM (EUROPE) S.A.	5	1,69%	5,76%	1,99% (dont 0,80%)	4,30%	NC	0,96%	2,95% (dont 0,80%)	3,30%	NC
FR0010187898	R-CO CONVICTION EQY VALUE EURO C EUR	SICAV	ROTHSCHILD & CO AM	5	18,06%	13,49%	1,5% (dont 0,75%)	16,03%	NC	0,96%	2,46% (dont 0,75%)	14,92%	NC
LU2092758726	ROBECO CIRCULAR ECONOMY D EUR	SICAV	Robeco LUX S.A.	4	10,21%	10,15%	1,71% (dont NC)	9,40%	NC	0,96%	2,67% (dont NC)	8,35%	NC NG
LU0334642401 LU2145461757	ROBECO EMRG STARS EQUITIES DL EUR ROBECO SMART ENERGY D EUR	SICAV SICAV	Robeco LUX S.A. Robeco LUX S.A.	<u>4</u> 5	27,91% 15,69%	8,77% 13,70%	2,01% (dont 0,88%) 1,72% (dont 0,90%)	29,55% 15,09%	NC NC	0,96% 0,96%	2,97% (dont 0,88%) 2,68% (dont 0,90%)	28,31% 13,99%	NC NC
LU2145461757 LU2146190835	ROBECO SWART ENERGY D EUR	SICAV	Robeco LUX S.A.	4	-3,63%	7,81%	1,72% (dont 0,90%) 1,71% (dont 0,90%)	-4,29%	NC NC	0,96%	2,68% (dont 0,90%) 2,67% (dont 0,90%)	-5,21%	NC NC
LU0384367834	SELEC° F -SMART EQUITIES C	FCP	BANQUE DE LUX INVEST. S.A.	4	4,95%	5,36%	2,45% (dont 0,00%)	4,08%	NC	0,96%	3,41% (dont 0,00%)	3,08%	NC
LU1951200481	THEMATICS AI AND ROBOTICS FND R/A EUR	SICAV	NATIXIS IM INTER	5	9,96%	11,60%	2,05% (dont 0,88%)	13,48%	NC	0,96%	3,01% (dont 0,88%)	12,39%	NC
FR0000008963	TOCQUEVILLE EURO EQY ISR C	SICAV	LA BANQUE POSTALE AM	4	11,51%	9,94%	1,46% (dont NC)	10,84%	NC	0,96%	2,42% (dont NC)	9,78%	NC
LU0035765741	US EQY B	SICAV	VONTOBEL AM SA	5	8,07%	10,42%	1,98% (dont 0,91%)	8,34%	NC NC	0,96%	2,94% (dont 0,91%)	7,30%	NC NC
LU0218912151 FR0014004P17	US EQY H (hedged) CM-AM FRANCE RC2	SICAV FCP	VONTOBEL AM SA CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	4	5,61% 6,72%	8,11% 0,00%	2,01% (dont 0,91%) 1,2% (dont NC)	5,87% 5,00%	NC NC	0,96% 0,96%	2,97% (dont 0,91%) 2,16% (dont NC)	4,85% 3,99%	NC NC
Fonds mixtes	JOHN AND LINANCE NO.2	I ICF	CHEDIT WOTOLL ASSET WANAGEWENT	4	0,72/0	0,00/0	1,2/0 (UUIIL NC)	3,0076	INC	0,30/0	2,10/0 (UOIIL NC)	3,33/0	INC
LU0211340665	BL GLOBAL FLEX EUR B	SICAV	BANQUE DE LUX INVEST. S.A.	3	3,86%	2,34%	1,4% (dont 0,75%)	4,60%	NC	0,96%	2,36% (dont 0,75%)	3,60%	NC
	CM-AM CONVERTIBLES EURO RC	SICAV	CREDIT MUTUEL AM	3	9,82%	2,06%	1,06% (dont NC)	9,01%	NC	0,96%	2,02% (dont NC)	7,96%	NC
FR0013384336	CM-AM CONVICTIONS FLEX EURO RC	SICAV	CREDIT MUTUEL AM	4	11,00%	6,80%	1,55% (dont 0,65%)	9,75%	NC	0,96%	2,51% (dont 0,65%)	8,70%	NC

octobre 2025 Gestion libre

Code ISIN	Libellé	Forme juridique ⁽¹⁾	Société de gestion	de risque de l'actif (SRI) :	Performance	brute de l'actif	Frais de gestion de l'actif ⁽⁵⁾ dont frais rétrocédés (taux de	Performano	e nette de l'actif	Frais de gestion du contrat	Frais totaux ⁽⁹⁾ dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de		e finale pour le du contrat
		juridique		1 (faible) à 7		Moyenne	rétrocessions de		Moyenne	(gestion	commissions (6)		Moyenne
				(élevé) ⁽²⁾		annualisée sur	commissions ⁽⁶⁾)		annualisée sur	libre) ⁽⁸⁾	Commissions		annualisée sur
					1) ⁽³⁾	5 ans		1) ⁽⁷⁾	5 ans			1) ⁽¹⁰⁾	5 ans
						(N-1/N-5) ⁽⁴⁾			(N-1/N-5) ⁽⁴⁾				(N-1/N-5) ⁽⁴⁾
FR0014001TX4	CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR RC	FCP	CREDIT MUTUEL AM	2	4,12%	0,00%	0,78% (dont NC)	3,74%	NC	0,96%	1,74% (dont NC)	2,74%	NC
FR0007051040	EUROSE C EUR	FCP	DNCA FINANCE	3	6,64%	5,31%	1,5% (dont 0,70%)	6,45%	NC	0,96%	2,46% (dont 0,70%)	5,43%	NC
LU1697917083	FFG-GLOBAL FLEX SUST R Acc	SICAV	WAYSTONE MGMT COMPANY (Lux) S.A.	3	-2,42%	0,49%	1,49% (dont NC)	-1,84%	NC	0,96%	2,45% (dont NC)	-2,78%	NC
FR0010259424	FLEXIGESTION PATRIMOINE RC	FCP	CREDIT MUTUEL AM	3	6,95%	2,15%	1,71% (dont 0,45%)	6,73%	NC NC	0,96%	2,67% (dont 0,45%)	5,71%	NC NC
LU2221884310	HUMAN CAPITAL A EUR	SICAV	EdR AM (FRANCE)	4	-1,84%	0,00%	1,97% (dont 0,80%)	-1,39%	NC NC	0,96%	2,93% (dont 0,80%)	-2,34%	NC NC
LU0740858492 FR0012355139	JPM GLOBAL INCOME FND D (acc) - EUR LAZARD PATRIMOINE SRI RC EUR	SICAV SICAV	JPMorgan AM (Europe) SARL LAZARD FRERES GESTION	3	5,10% 2,33%	2,98% 2,61%	1,75% (dont 0,96%) 1,42% (dont 0,69%)	4,98% 2,38%	NC NC	0,96% 0,96%	2,71% (dont 0,96%) 2,38% (dont 0,69%)	3,97% 1,40%	NC NC
FR0050000472	LIBERTE NOUVELLES VAGUES RC	SICAV	CREDIT MUTUEL AM	5	18,76%	0,00%	2,27% (dont NC)	18,06%	NC	0,96%	3,23% (dont NC)	16,93%	NC
FR0007417514	LIBERTE PATRIMOINE P	FCP	CREDIT MUTUEL AM	2	2,36%	1,72%	1,27% (dont NC)	2,29%	NC	0,96%	2,23% (dont NC)	1,31%	NC
FR0011253624	R-CO VALOR C EUR	SICAV	ROTHSCHILD & CO AM	4	21,07%	10,71%	1,6% (dont 0,73%)	21,32%	NC	0,96%	2,56% (dont 0,73%)	20,16%	NC
LU0384368139	SELEC° F - CAPEXPERT C	FCP	BANQUE DE LUX INVEST. S.A.	3	2,69%	3,86%	2,33% (dont 0,00%)	2,17%	NC	0,96%	3,29% (dont 0,00%)	1,19%	NC
Fonds monétaires				, - ,	_,	-,	_,	_,,		,	-,(,,,	_,	
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR I CAPITALISATION ⁽¹¹⁾	FCP	BNP PARIBAS AM EUROPE	1	2,76%	1,69%	0,12% (dont NC)	2,75%	NC	0,96%	1,08% (dont NC)	1,76%	NC
FR0013353828	CM-AM CASH ISR RC	FCP	CREDIT MUTUEL AM	1	2,74%	1,65%	0,09% (dont NC)	2,73%	NC	0,96%	1,05% (dont NC)	1,74%	NC
FR0013354230	CM-AM MONEPLUS RC	FCP	CREDIT MUTUEL AM	1	2,75%	1,68%	0,03% (dont NC)	2,74%	NC	0,96%	0,99% (dont NC)	1,75%	NC
Fonds obligations		•			,	•	,	•	•	•	, , ,	•	•
LU1694789451	ALPHA BONDS A (EUR)	SICAV	DNCA FINANCE	2	4,54%	5,15%	1,3% (dont 0,48%)	4,35%	NC	0,96%	2,26% (dont 0,48%)	3,35%	NC
IE00BMVX2J49	BUTLER CREDIT OPP FND EUR Retail Pooled	ICAV	CORUM Butler AM Limited	2	3,72%	3,77%	1,73% (dont NC)	3,73%	NC	0,96%	2,69% (dont NC)	2,73%	NC
LU0336084032	CARMIGNAC PORTFOLIO FLEX BOND A EUR Acc	SICAV	CARMIGNAC GESTION LUX	2	5,05%	1,78%	1,22% (dont 0,47%)	5,05%	NC	0,96%	2,18% (dont 0,47%)	4,04%	NC
FR0014005MF7	CM-AM HIGH YIELD 2026 RC	FCP	CREDIT MUTUEL AM	2	3,99%	0,00%	0,55% (dont NC)	3,95%	NC	0,96%	1,51% (dont NC)	2,95%	NC
FR0011829134	CM-AM HIGH YIELD SHORT DURATION RC	FCP	CREDIT MUTUEL AM	2	6,07%	4,05%	0,4% (dont 0,18%)	5,99%	NC	0,96%	1,36% (dont 0,18%)	4,97%	NC
FR0007033477	CM-AM INSTITUTIONAL SHORT TERM RC	SICAV	CREDIT MUTUEL AM	1	3,06%	1,82%	0,11% (dont NC)	3,06%	NC NG	0,96%	1,07% (dont NC)	2,07%	NC NC
FR001400EO36	CM-AM OBLI IG 2028 RC	FCP	CREDIT MUTUEL AM	2	3,83%	0,00%	0,4% (dont NC)	3,80%	NC NC	0,96%	1,36% (dont NC)	2,80%	NC NC
FR0010291591 LU0907927338	CM-AM OBLI MOYEN TERME RC DPAM L BONDS EMRG MKTS SUST B	FCP SICAV	CREDIT MUTUEL AM DEGROOF PETERCAM ASSET SERVICES SA	3	2,79% 2,23%	-0,16% 3,28%	0,4% (dont 0,20%) 1,19% (dont 0,50%)	2,84% 2,26%	NC NC	0,96% 0,96%	1,36% (dont 0,20%) 2,15% (dont 0,50%)	1,85% 1,28%	NC NC
FR0010915314	LA FRANÇAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT C	SICAV	CREDIT MUTUEL AM	2	3,36%	-0,27%	1,02% (dont NC)	3,48%	NC NC	0,96%	1,98% (dont NC)	2,49%	NC
FR0010913314	LIBERTE OBLIGE RC	SICAV	CREDIT MUTUEL AM	2	3,31%	1,16%	0,59% (dont NC)	3,48%	NC	0,96%	1,55% (dont NC)	2,30%	NC
	MUZINICH SHORTDURATIONHIGHYIELD FND Hd Euro ACC R	ICVC	MUZINICH & CO IRELAND LIMITED	4	3,39%	1,76%	1,29% (dont NC)	3,30%	NC	0,96%	2,25% (dont NC)	2,31%	NC
Fonds spéculatifs					5,0070	_,, ,,,		0,007		0,007			
LU2587561429	CREDIT OPP C1	SICAV	CIGOGNE MGMT SA	3	5,37%	0,00%	1,4% (dont NC)	5,37%	NC	0,96%	2,36% (dont NC)	4,36%	NC
LU2874085793	EXANE OVERDRIVE FND B	SICAV	EXANE AM	3	0,00%	0,00%	NC (dont NC)	NC	NC	0,96%	NC (dont NC)	NC	NC
LU2153539155	EXANE PLEIADE FND R EUR Capitalisation	SICAV	EXANE AM	2	5,39%	3,08%	1,64% (dont NC)	5,57%	NC	0,96%	2,60% (dont NC)	4,56%	NC
LU0912262275	HELIUM PERFORMANCE B	SICAV	SYQUANT CAPITAL SAS	2	5,30%	4,73%	1,9% (dont 0,70%)	5,23%	NC	0,96%	2,86% (dont 0,70%)	4,22%	NC
LU0384368212	SELEC° F - ALPHA C	FCP	BANQUE DE LUX INVEST. S.A.	2	14,99%	4,52%	2,1% (dont 0,00%)	14,59%	NC	0,96%	3,06% (dont 0,00%)	13,49%	NC
LU0384367917	SELEC° F - SMART ALLOCATION C	FCP	BANQUE DE LUX INVEST. S.A.	3	4,14%	2,79%	2,04% (dont 0,00%)	3,79%	NC	0,96%	3,00% (dont 0,00%)	2,79%	NC
LU2147879543	TIKEHAU INTERNATIONAL CROSS ASSETS R-Acc-EUR	SICAV	TIKEHAU INVESTMENT MGMT SAS	3	5,03%	2,40%	1,65% (dont 0,75%)	4,72%	NC	0,96%	2,61% (dont 0,75%)	3,71%	NC
LU2358392376	VARENNE VALEUR A EUR	SICAV	VARENNE CAPITAL PARTNERS	3	6,40%	6,85%	1,88% (dont 0,83%)	5,43%	NC	0,96%	2,84% (dont 0,83%)	4,42%	NC

BANQUE TRANSATLANTIQUE

26 avenue Franklin D. Roosevelt - 75372 Paris Cedex 08 Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 29 371 680 euros

Immatriculée aux RCS Paris 302 695 937 et Orias n°07025540

www.banquetransatlantique.com

AEP - ASSURANCE EPARGNE PENSION ®

une marque commerciale de BNP PARIBAS CARDIF
Cardif Assurance Vie - Entreprise régie par le Code des Assurances
Société Anonyme au capital de 719 167 488 € - 732 028 154 RCS Paris
Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Bureaux : 8, rue du Port - 92728 Nanterre CEDEX

N°ADEME : FR200182_01XHWE CARDIF ASSURANCE VIE

Entreprise régie par le Code des Assurances

Société Anonyme au capital de 719 167 488 € - 732 028 154 RCS Paris Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris

Bureaux : 8, rue du Port - 92728 Nanterre CEDEX - Tel : 01 41 42 83 00



Informations relatives aux supports en unités de compte qualifiés d' « Investissements durables »

Conformément à l'article L131-1-2 du Code des assurances, le contrat propose des supports en unités de compte constitués d'instruments financiers qualifiés d' « Investissements durables »

1/ Support(s) solidaire(s) d'utilité sociale :

Code ISIN	Libellé
FR0010702084	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C)

2/Supports ayant obtenu un label reconnu par l'Etat au titre de l'investissement socialement responsable ou du financement de la transition énergétique et écologique :

- « Label ISR » (Investissement Socialement Responsable)
- « Label Greenfin » (France Finance Verte)

Les supports en unités de compte répondant à l'un de ces labels sont indiqués dans la présente liste de supports.

Proportion de supports en unités de compte du contrat qualifiés d' « Investissements durables » par rapport au nombre total des supports listés dans la présente liste des supports :

Pourcentage de fonds « Investissements durables » dans le	27%
contrat :	3270

Informations sur la politique environnementale et sociale au titre du règlement UE 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

En application du Règlement (UE) 2019/2088, dit « SFDR » du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le contrat en référence promeut des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG) et. à ce titre, est qualifié d'Article 8 au sens du règlement SFDR.

Cette qualification est subordonnée à l'existence d'au moins un investissement dans un support catégorisé Article 8 au sens du Règlement SFDR, conservé durant la période de détention du contrat.

Le tableau ci-après indique la classification SFDR des supports en unités de compte suivante :

- « Article 8 »: ces supports promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance;
- « Article 9 » : ces supports ont un objectif d'investissement durable.

Les engagements de transparence de Cardif Assurance Vie en matière de durabilité sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.bnpparibascardif.com/fr/responsabilite-societale-des-entreprises

Fonds en euros (Article 8 du règlement UE 2019/2088)

Si votre contrat ne comporte pas le Fonds Général, les informations ci-dessous ne le concernent pas.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les informations délivrées en matière de durabilité dans le document ci-joint intitulé « Informations précontractuelles sur la Durabilité (produits financiers visés à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6 du règlement (UE) 2020/852) » visent à informer les Souscripteurs de la manière dont le Fonds Général de Cardif Assurance Vie (Fonds en euros) promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans ses investissements conformément à l'article 8 du règlement UE2019/2088 et UE2020/852 dit « SFDR ». Cardif Assurance Vie met en œuvre les moyens adéquats visant à remplir et suivre les objectifs figurant dans ce document.

Cette obligation de moyens ne peut cependant constituer une obligation de résultat, notamment lorsque l'évolution et l'atteinte de ces objectifs dépendent de facteurs exogènes à l'assureur (volatilité élevée des marchés financiers, décisions soudaines des entités dans lesquelles le fonds en euros investi, par lesquelles elles modifient leur stratégie ou classification en matière environnementale et/ou sociale, évolutions réglementaires, modification de la doctrine des régulateurs dans la définition ou l'appréciation des investissements ESG...).

En cas de modification des caractéristiques environnementales et/ou sociales, une information sera communiquée aux Souscripteurs dans l'Information annuelle ou sur le site internet de l'Assureur.

Fonds en euros thématique « Euro Private Strategies » (Article 6 du règlement UE 2019/2088) (code support : FGTHEMA)

Si votre contrat ne comporte pas le Fonds en euros thématique « Euro Private Strategies », les informations ci-après ne le concernent pas.

Ce produit financier (Fonds en euros thématique « Euro Private Strategies ») ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance ni n'a pour objectif l'investissement durable au sens des articles 8 et 9 du Règlement UE2019/2088 dit « SFDR ».

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de l'article 7 du règlement UE2020/852 dit « Taxonomie ». Risques en matière de durabilité

Les risques en matière de durabilité, c'est-à-dire les évènements ou situations dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement, sont intégrés dans les décisions d'investissement d'Euro Private Strategies. Des exigences environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») sont prises en compte pour les fonds de Private Equity via des questionnaires adressés aux sociétés de gestion. Ces questionnaires de due diligence sont renforcés sur les axes suivants :

- l'intégration des critères ESG au sein de la société de gestion sélectionnée
- la mise en oeuvre de critères et du suivi ESG au niveau des entreprises sous-jacentes des Fonds.

Un comité revoit ces différents éléments d'analyse ESG lors de la prise de décision d'investissement.

<u>Incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement d'Euro Private Strategies</u>

L'impact de la stratégie d'investisseur durable long terme de BNP Paribas Cardif se mesure difficilement sur un horizon court. La contribution au rendement sera appréciée par la résilience de ses investissements face aux risques de durabilité. Le Fonds en euros thématique « Euro Private Stratégies » ne prend pas en compte les incidences négatives en matière de durabilité des produits.

Supports en unités de compte (Article 8 et Article 9 du règlement UE 2019/2088)

Vous trouverez ci-dessous la liste des supports en unités de compte disponibles sur votre contrat à la date d'établissement du présent document dont la société de gestion a indiqué faire la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (art 8 du règlement UE2019/2088) ou indiqué avoir pour objectif l'investissement durable (art 9 du règlement UE2019/2088) :

- Pour bénéficier de ces caractéristiques, vous devez investir dans au moins un de ces supports pour la durée d'investissement recommandée de ceux-ci.
- Vous devez vous reporter au prospectus de chacun de ces OPC pour prendre connaissance de l'ensemble des informations environnementale et sociales.

Les informations en matière de durabilité des supports de catégorie « Article 8 » ou « Article 9 » sont également disponibles sur le site internet de Cardif Assurance Vie : https://document-information-cle.cardif.fr/aep

Proportion de supports de catégories « Article 8 » ou « Article 9 » par rapport au nombre total de supports listés dans la présente liste des supports :

Nombre de supports « Article 8 »	86
Pourcentage de supports « Article 8 »	75%
Nombre de supports « Article 9 » constitués d'OPC	11
Pourcentage de supports « Article 9 » constitués d'OPC	10%
Nombre de supports « Article 9 » constitués de supports en	
unités de compte autres que des OPC	N/A
(EMTN, supports immobiliers, titres vifs)	
Pourcentage de supports « Article 9 » constitués de	
supports en unités de compte autres que des OPC	N/A
(EMTN, supports immobiliers, titres vifs)	

Code ISIN	Libellé	Société de gestion	ART SFDR	Label Greenfin*	Label ISR*
LU1720050803	ALLIANZ ALL CHINA EQUITY AT	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	8		
LU3092027831	ALLIANZ ALL CHINA EQUITY AT3	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND	NC		
LU1694789451	ALPHA BONDS A (EUR)	DNCA FINANCE	8		
FR0013380607	AMUNDI CAC 40 UCITS ETF Acc	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	6		
LU1681047236	AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR EUR EUR (C)	AMUNDI Luxembourg S.A.	6		
LU2070309880	AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS EQUITY FOCUS A2 EUR	AMUNDI Luxembourg S.A.	8		
FR0014003IY1	AMUNDI MSCI WORLD II UCITS ETF ACC	AMUNDI ASSET MANAGEMENT	6		
LU1135865084	AMUNDI S&P 500 II UCITS ETF C-EUR	AMUNDI Luxembourg S.A.	6		
FR001400AUA7	ARDIAN ACCESS SOLUTION A	ARDIAN FRANCE	8		
LU0498180339	ASIA PACIFIC SUSTAINABLE EQUITY FUND A Acc EUR	ABRDN INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.	8		
LU0261946445	ASIA EQUITY ESG FUND A-ACC-Euro	FIL INVESTMENT MANAGEMENT (Luxembourg) S.A.	8		
LU0441855714	ASIA PACIFIC EQUITY A (acc) - EUR	JPMorgan Asset Management (Europe) SARL	8		
FR0010651224	BDL CONVICTIONS C	BDL CAPITAL MANAGEMENT SAS	8		
FR001400IEH9	BEST BUSINESS MODELS SRI AC	MONTPENSIER FINANCE	9		2019
LU1305478775	BL AMERICAN SMALL & MID CAPS B	BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.	8		
LU1305478932	BL AMERICAN SMALL & MID CAPS B EUR Hedged	BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.	8		
LU0093570256	BL EQUITIES AMERICA B	BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.	8		2020
LU1194985112	BL EQUITIES AMERICA B EUR Hedged	BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.	8		2020
LU0309191657	BL EQUITIES DIVIDEND B	BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.	8		
LU0093570330	BL EQUITIES EUROPE B	BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.	8		2020
LU0832875438	BL EUROPEAN SMALL & MID CAPS B	BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.	8		
LU0211340665	BL GLOBAL FLEXIBLE EUR B	BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.	8		2022
FR0011594134	BNP Paribas Horizon Dynamique	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE	8		
FR0010076638	BNP Paribas Horizon Equilibré	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE	8		
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR I CAPITALISATION	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE	8		2019
IE00BMVX2J49	BUTLER CREDIT OPPORTUNITIES FUND EUR Retail Pooled	CORUM Butler Asset Management Limited	8		
LU0336084032	CARMIGNAC PORTFOLIO FLEXIBLE BOND A EUR Acc	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG	8		2021
FR0000296345	CIPEC LIBERTE INTERNATIONAL DYNAMIQUE RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	6		
FR0013353828	CM-AM CASH ISR RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		2021
FR0013384591	CM-AM CONVERTIBLES EURO RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		2022

Code ISIN	Libellé	Société de gestion	ART SFDR	Label Greenfin*	Label ISR*
FR0013384963	CM-AM CONVICTIONS EURO RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		2022
FR0013384336	CM-AM CONVICTIONS FLEXIBLE EURO RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		2022
FR001400NFE3	CM-AM CONVICTIONS USA RC USD	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		
FR0013266624	CM-AM ENTREPRENEURS EUROPE C	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		
FR0010018192	CM-AM ENTREPRENEURS FRANCE RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		
FR0000986655	CM-AM EURO EQUITIES RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		2022
FR0010924266	CM-AM EUROPE DIVIDENDES RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		2021
FR0010037341	CM-AM EUROPE GROWTH RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		2021
FR0000991770	CM-AM EUROPE VALUE RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		2021
FR0010359356	CM-AM FRANCE RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		2022
FR0014000YQ0	CM-AM GLOBAL CLIMATE CHANGE RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	9	2021	
FR0007390174	CM-AM GLOBAL GOLD RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		·
FR0013298338	CM-AM GLOBAL INNOVATION RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		
FR0012287381	CM-AM GLOBAL LEADERS RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		2021
FR0014005MF7	CM-AM HIGH YIELD 2026 RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		
FR0011829134	CM-AM HIGH YIELD SHORT DURATION RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		
FR0013041654	CM-AM HUMAN CARE RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	NC NC		2023
FR0010415448	CM-AM INDICIEL JAPON 225 RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	6		
FR0007033477	CM-AM INSTITUTIONAL SHORT TERM RC	CREDIT MOTOLE ASSET MANAGEMENT CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		
FR0013354230	CM-AM MONEPLUS RC	CREDIT MOTOLE ASSET MANAGEMENT CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		
FR0014000234	CM-AM OBLI CROSSOVER 2029 RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		
					
FR001400EO36	CM-AM OBLING 2028 RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		
FR0010291591	CM-AM OBLI MOYEN TERME RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		2022
FR0010444992	CM-AM PIERRE RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		2023
FR001400ASL8	CM-AM SELECTION USA SRI RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		2023
FR0013384997	CM-AM SMALL & MIDCAP EURO RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		2022
FR0014001TX4	CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		2017
FR0000444366	CM-AM SUSTAINABLE PLANET RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		2017
FR001400DA33	CM-AM USA SRI HEDGED RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		2023
FR0000295230	COMGEST RENAISSANCE EUROPE C	COMGEST S.A.	8		
LU2587561429	CREDIT OPPORTUNITIES C1	CIGOGNE MANAGEMENT SA	8		
LU1490785091	DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE A (EUR)	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	8		2021
LU0907927338	DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINABLE B	DEGROOF PETERCAM ASSET SERVICES SA	9		
LU1111642408	ELEVA EUROPEAN SELECTION FUND A1 (EUR) acc.	ELEVA CAPITAL SAS	8		2021
LU1920213326	ELEVA LEADERS SMALL & MID-CAP EUROPE FUND A1 (EUR) acc.	ELEVA CAPITAL SAS	8		2021
LU0165074666	EUROLAND VALUE AC	HSBC Investment Funds (Luxembourg) SA	8		 -
FR0007051040	EUROSE C EUR	DNCA FINANCE	8		2021
LU2874085793	EXANE OVERDRIVE FUND B	EXANE ASSET MANAGEMENT	NC		
LU2153539155	EXANE PLEIADE FUND R EUR Capitalisation	EXANE ASSET MANAGEMENT	8		
LU2612532759	FFG - BLI GLOBAL IMPACT EQUITIES R Acc Cap	WAYSTONE MANAGEMENT COMPANY (Lux) S.A.	9		
LU1697917083	FFG-GLOBAL FLEXIBLE SUSTAINABLE R Acc	WAYSTONE MANAGEMENT COMPANY (Lux) S.A.	8		
LU0197230542	FIDELITY FUNDS - INDIA FOCUS FUND A-Euro	FIL INVESTMENT MANAGEMENT (Luxembourg) S.A.	8		
FR0010259424	FLEXIGESTION PATRIMOINE RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		
LU0109392836	FRANKLIN TECHNOLOGY FUND A (acc) USD	FRANKLIN TEMPLETON INTERNATIONAL SERVICES SARL	8		
LU0912262275	HELIUM PERFORMANCE B	SYQUANT CAPITAL SAS	8		
LU2221884310	HUMAN CAPITAL A EUR	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	8		2021
LU1744646933	INFLECTION POINT CARBON IMPACT GLOBAL R EUR	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	9	2021	2019
FR0010702084	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C)	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	9		2016
LU0880062913	JPM GLOBAL HEALTHCARE FUND A (acc) - EUR	JPMorgan Asset Management (Europe) SARL	8		
LU0740858492	JPM GLOBAL INCOME FUND D (acc) - EUR	JPMorgan Asset Management (Europe) SARL	8		
LU1033934008	JPM US EQUITY ALL CAP FUND A EUR H Acc	JPMorgan Asset Management (Europe) SARL	8		
LU1033933612	JPM US EQUITY ALL CAP FUND A USD Acc	JPMorgan Asset Management (Europe) SARL	8		

Code ISIN	Libellé	Société de gestion	ART SFDR	Label Greenfin*	Label ISR*
FR0010915314	LA FRANÇAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT C	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		
LU0072463663	LATIN AMERICAN FUND A2 USD (C)	BLACKROCK (Luxembourg) S.A.	6		
FR0012355139	LAZARD PATRIMOINE SRI RC EUR	LAZARD FRERES GESTION	8		2020
FR0007447263	LIBERTE EURO PEA C	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	6		
FR0007391792	LIBERTÉ MONDE C	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	6		
FR0050000472	LIBERTE NOUVELLES VAGUES RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	6		
FR0010892562	LIBERTE OBLIGE RC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	6		
FR0007417514	LIBERTE PATRIMOINE P	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	6		
LU0914729966	MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY R/A(EUR)	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	9		2016
LU0571085413	MTX EMERGING MARKETS LEADERS B USD	VONTOBEL ASSET MANAGEMENT SA	8		
IE00B3MB7B14	MUZINICH SHORTDURATIONHIGHYIELD FUND Hedged Euro Accumulation R	MUZINICH & CO IRELAND LIMITED	8		
LU1919842267	ODDO BHF ARTIFICIAL INTELLIGENCE CR-EUR	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	9		
LU0474970190	PICTET - GLOBAL MEGATREND SELECTION HP EUR (C)	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	8		
LU0270904781	PICTET - SECURITY P EUR (C)	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.A.	8		
FR001400SOC8	BNP Paribas Horizon Prudent	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE	8		
FR0010187898	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO C EUR	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	8		
FR0011253624	R-CO VALOR C EUR	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	8		
LU2092758726	ROBECO CIRCULAR ECONOMY D EUR	Robeco Luxembourg S.A.	9		
LU0334642401	ROBECO EMERGING STARS EQUITIES DL EUR	Robeco Luxembourg S.A.	8		
LU2145461757	ROBECO SMART ENERGY D EUR	Robeco Luxembourg S.A.	9		
LU2146190835	ROBECO SUSTAINABLE WATER D EUR	Robeco Luxembourg S.A.	9		
LU0384368212	SELECTION F - ALPHA C	BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.	6		
LU0384368139	SELECTION F - CAPEXPERT C	BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.	6		
LU0384367917	SELECTION F - SMART ALLOCATION C	BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.	8		
LU0384367834	SELECTION F -SMART EQUITIES C	BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.	8		
LU1951200481	THEMATICS AI AND ROBOTICS FUND R/A EUR	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL	8		2020
LU2147879543	TIKEHAU INTERNATIONAL CROSS ASSETS R-Acc-EUR	TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT SAS	8		
FR0000008963	TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR C	LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT	8		2017
LU0035765741	US EQUITY B	VONTOBEL ASSET MANAGEMENT SA	8		
LU0218912151	US EQUITY H (hedged)	VONTOBEL ASSET MANAGEMENT SA	8		
FR0014004P17	CM-AM FRANCE RC2	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	8		2022
LU2358392376	VARENNE VALEUR A EUR	VARENNE CAPITAL PARTNERS	8		

BANQUE TRANSATLANTIQUE

www.banquetransatlantique.com

26 avenue Franklin D. Roosevelt - 75372 Paris Cedex 08 Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 29 371 680 euros

Immatriculée aux RCS Paris 302 695 937 et Orias n°07025540

AEP - ASSURANCE EPARGNE PENSION®

une marque commerciale de BNP PARIBAS CARDIF Cardif Assurance Vie - Entreprise régie par le Code des Assurances Société Anonyme au capital de 719 167 488 € - 732 028 154 RCS Paris

> Bureaux : 8, rue du Port - 92728 Nanterre CEDEX Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris

N°ADEME: FR200182_01XHWE

CARDIF ASSURANCE VIE

Entreprise régie par le Code des Assurances

Société Anonyme au capital de 719 167 488 € - 732 028 154 RCS Paris

Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris

Bureaux : 8, rue du Port - 92728 Nanterre CEDEX - Tel : 01 41 42 83 00



Informations précontractuelles fournies en application de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6 du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Fonds en Euro - Identifiant d'entité juridique : 969500G544G7SX1R1Z44

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Document mis à jour en avril 2025

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable? Non Il promeut des caractéristiques environnementales Il réalisera un minimum et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif d'investissements durables ayant un l'investissement durable, il contiendra une objectif environnemental :____ proportion minimale de 10 % d'investissements Dans des activités économiques durables qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Ayant un objectif environnemental et réalisés taxinomie de l'UE dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan Dans des activités économiques environnemental au titre de la taxinomie de l'UE qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan Ayant un objectif environnemental et réalisés environnemental au titre de la dans des activités économiques qui ne sont pas taxinomie de l'UF considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE Ayant un objectif social Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne Il réalisera un minimum réalisera pas d'investissements durables d'investissements durables ayant un objectif social:_____%

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Ce produit financier répond à la définition de l'article 8 du règlement européen (UE) 2019/2088 dit SFDR, à savoir qu'il promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et sociales, tout en respectant des pratiques de bonne gouvernance.

Ce produit financier exclut les pays et les entreprises ayant les notes ESG (Environnement, Social et Gouvernance) les moins performantes, et tend à faire progresser la performance environnementale et sociale de son portefeuille. Ce produit financier promeut également des investissements à impact positif qui ont une intention de générer un impact social, sociétal et/ou environnemental mesurable.

Afin de renforcer son engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique, BNP Paribas Cardif (maison mère de Cardif Assurance Vie) s'est engagé depuis 2021 à aligner son portefeuille d'investissement sur une trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050. Cet engagement est intégré dans la gestion de ce produit financier.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

est un système de classification institué par le

institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste d'activités

d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la

taxinomie.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

La réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier est mesurable à l'aide de six indicateurs :

- 1. La sélection des pays selon des critères ESG: Ce produit financier exclut les pays les moins performants sur ces enjeux, à travers l'application des politiques pays du Groupe BNP Paribas, complétée par une analyse de la performance ESG des États. Ce filtre s'applique sur les titres émis directement par les pays (obligations d'État) et les titres des entreprises (actions et obligations d'entreprises) dont le siège social est présent dans les pays exclus.
- 2. La sélection des entreprises selon des critères ESG: Des politiques sectorielles encadrent les investissements dans les domaines sensibles (tabac, charbon thermique, pétrole et gaz, etc.) De plus, ce produit financier utilise une approche « best-in-class » sectorielle. Ce filtre ESG permet d'exclure les entreprises les moins performantes au sein de chaque secteur d'activité.
- entreprises les moins performantes au sein de chaque secteur d'activité.

 3. L'empreinte carbone (scopes 1 et 2)¹ des actions et obligations d'entreprises détenues en direct (tCO2e/M€ investi) : Ce produit financier contribue à l'engagement pris par BNP Paribas Cardif de réduire cette empreinte d'au moins 23% entre fin 2020 et fin 2024.
- 4. L'intensité carbone des producteurs d'électricité présents dans ses portefeuilles actions et obligations d'entreprise détenues en direct : Ce produit financier contribue à l'engagement pris par BNP Paribas Cardif d'atteindre une intensité carbone inférieure à 125 gCO2/kWh d'ici fin 2024.
- 5. L'intensité carbone des immeubles de bureaux détenus en direct (en kgCO2e/m² occupé): Ce produit financier contribue à l'engagement pris par BNP Paribas Cardif de réduire d'au moins 12% cette intensité entre 2020 et 2030.
- 6. **Les investissements à impact positif** : Ce produit financier portera l'essentiel de l'engagement pris par BNP Paribas Cardif en matière d'investissements à impact positif de 1 Milliard d'euros en moyenne par an, d'ici à fin 2025. Ces investissements incluent notamment les obligations durables, les fonds d'infrastructures d'énergies renouvelables, les logements à loyers intermédiaires additionnels.
- Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-t-ils à ces objectifs ?

Ce produit financier investit un minimum de 10 % de ses actifs dans des investissements durables. Ceux-ci sont définis par Cardif Assurance Vie pour chaque classe d'actifs ; à titre d'exemples :

- les **obligations vertes, sociales ou durables** émises par des états ou des entreprises, répondant aux exigences des normes internationales ;
- les fonds cotés et non cotés en proportion de leur part d'investissement durable ;
- les **infrastructures** d'énergie renouvelable ;
- les **actifs immobiliers** répondant à des normes exigeantes au niveau environnemental et/ou à des enjeux sociaux (logements à loyers intermédiaires notamment).

Ces investissements contribuent aux objectifs environnementaux et sociaux promus par le produit financier.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables de ce produit suivent la stratégie d'investissement responsable de Cardif Assurance Vie, qui prend en compte les principales incidences négatives.

La méthodologie de qualification des investissements durables - telle qu'exposée ci-dessus - permet de limiter les préjudices aux objectifs de durabilité sur le plan environnemental ou social.

incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption.

Les **principales**

¹ Scope 1 : Emissions directes de gaz à effet de serre (provenant des installations fixes ou mobiles de l'entreprise). Scope 2 : émissions indirectes associées (consommation d'électricité, de froid et de chaleur)

----Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte grâce à la mise en place d'exclusions applicables à l'ensemble des entreprises et des pays investis. Un filtre complémentaire sur la gouvernance est appliqué sur les entreprises pour la qualification d'investissement durable.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Ce produit financier applique un filtre spécifique au niveau des entreprises, basé sur des notations externes évaluant la bonne intégration des quatre piliers du Pacte Mondial des Nations Unis : le respect des normes internationales du travail, des droits de l'Homme, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les entreprises écartées par ce filtre sont donc exclues de l'univers d'investissement.

La Taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la Taxinomie ne devraient pas cause de préjudice important aux objectifs de la Taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?



Oui



Non

La prise en considération des principales incidences négatives au niveau des investissements du produit financier s'intègre dans le cadre de gestion des risques de Cardif Assurance Vie. Les indicateurs relatifs à ces incidences négatives sont pris en considération à travers trois leviers :

- des politiques sectorielles.
- un processus d'analyse et d'intégration ESG,
- une politique d'engagement actionnarial.

Ces leviers sont détaillés dans le rapport d'investissement responsable² de Cardif Assurance Vie. Cardif Assurance Vie renforce régulièrement chacun de ces leviers en fonction des meilleurs pratiques de place, des nouvelles thématiques à prendre en compte et des informations disponibles.



d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs de risques tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier?

Ce produit prend en compte des critères ESG lors de l'analyse des actifs dans lesquels il investit. Cette analyse peut être qualitative et/ou quantitative. Différentes étapes structurent l'approche d'investisseur responsable de Cardif Assurance Vie. Ainsi, Cardif Assurance Vie collecte des données ESG spécifiques à chaque classe d'actifs qui sont ensuite analysées et intégrées dans les processus d'investissement.

² Être un investisseur responsable - BNP Paribas Cardif

1) Les processus de sélection et d'investissement sont adaptés de la manière suivante :

Investissements dans des obligations souveraines et supranationales :

Cardif Assurance Vie analyse la performance ESG des Etats afin d'exclure de l'univers d'investissement les pays les moins performants sur ces critères.

Investissements dans des entreprises :

En complément des exclusions pays auxquelles les entreprises sont également soumises, le processus d'investissement responsable des titres détenus en direct par Cardif Assurance Vie suit les étapes suivantes :

- Un filtre est appliqué sur le respect des normes et traités internationaux. Le pays où l'entreprise a son siège social ne doit pas être sous embargo ni faire l'objet de sanctions financières ;
- Des exclusions sectorielles sont appliquées ;
- Un filtre « Best in class » ESG est appliqué, permettant d'exclure les entreprises dont le score ESG figure dans les 3 derniers déciles de son secteur d'activité ;
- Un filtre de transition carbone complète le processus ESG.

> Investissements dans des actifs immobiliers :

L'investissement en direct dans des actifs immobiliers consiste en l'acquisition, la gestion et la cession d'actifs immobiliers détenus par le produit financier. Les pratiques suivantes sont déployées pour répondre aux enjeux environnementaux :

- Pour les actifs en gestion directe, la certification/labélisation systématique des immeubles en construction (HQE³, BBC Effinergie⁴, BBCA Rénovation⁵, ...). Cardif Assurance Vie encourage également des modes de construction générant moins d'émissions de CO2. Lorsque c'est possible, les immeubles en phase de rénovation et en phase d'exploitation sont certifiés. Pour la gestion et les travaux, une amélioration de la performance environnementale est toujours recherchée.
- Une analyse de l'évolution des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires en gestion directe ainsi que de leur intensité carbone est réalisée chaque année dans le cadre de la cartographie de la performance énergétique du patrimoine immobilier.

Cardif Assurance Vie porte aussi une attention particulière à l'utilité sociale des logements en contribuant à renforcer l'offre de logements locatifs à loyers abordables notamment dans le cadre de dispositifs spécifiques (logements à loyers intermédiaires par exemple).

Investissements dans des fonds externes :

- **Sur les fonds cotés** (fonds actions, fonds obligataires), Cardif Assurance Vie réalise une analyse ESG de la société de gestion et du fonds, notamment au travers d'un questionnaire de « due diligence » qui permet de mesurer via une notation interne le niveau d'intégration des critères ESG par le fonds.
- Sur les fonds non cotés (fonds de capital-investissement, fonds de dettes privées, fonds d'infrastructures), les sociétés de gestion sont interrogées sur leur processus d'intégration des critères ESG: dans un premier temps, au niveau de la société de gestion et de sa gouvernance, puis au niveau des entreprises financées par le fonds. Cette due diligence permet d'établir une notation ESG interne qui sera prise en compte lors de la validation de l'investissement.

2) Engagement par le vote et le dialogue :

Tout au long de la durée de détention des entreprises investies, Cardif Assurance Vie exerce ses droits de vote⁶ aux assemblées générales des entreprises dans lesquelles il est actionnaire, permettant ainsi de contribuer à la bonne orientation de la gouvernance des entreprises.

De plus, afin de renforcer son action dans la lutte contre le réchauffement climatique, BNP Paribas Cardif a adhéré en 2021 à l'initiative Climate Action 100+. Ses signataires se mobilisent afin d'inciter les plus grands émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre le réchauffement climatique.

Par ailleurs, dans le cadre de ses investissements dans des fonds externes, Cardif Assurance Vie dialogue avec les sociétés de gestion afin de les inciter à intégrer davantage les enjeux extra-financiers dans leur processus de gestion. L'engagement auprès de ces dernières se fait au travers d'un questionnaire spécifique adressé aux sociétés de gestion sur leurs pratiques ESG. Il permet de

³ HQE : Haute Qualité Environnementale

⁴ BBC Effinergie : Bâtiment basse consommation

⁵ BBCA Rénovation : Bâtiment Bas Carbone

⁶ Rapport de vote disponible sur cette page : <u>Être un investisseur responsable - BNP Paribas Cardif</u>

cartographier leurs pratiques et d'engager un dialogue notamment sur les exclusions sectorielles des sociétés de gestion et leur niveau d'intégration des critères ESG.

Cardif Assurance Vie a par ailleurs mis en place un dispositif de gestion des controverses auxquelles les sociétés investies seraient exposées. Ce dispositif associe les fonctions de contrôle et permet de prendre des décisions de gel ou de désinvestissement selon la criticité de la controverse.

Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?

Le processus d'investissement responsable des titres détenus en direct du produit financier comprend les filtres d'exclusions suivants :

1) Exclusions de pays :

A travers l'application des politiques pays du Groupe BNP Paribas, un filtre est appliqué sur le respect des normes et traités internationaux (embargos et sanctions financières).

Cardif Assurance Vie applique aussi un filtre ESG sur les titres émis par les pays (obligations d'état) et les titres des entreprises présentes dans ces pays (actions et obligations d'entreprises). Seuls les pays qui ont une notation ESG satisfaisante sont conservés dans l'univers d'investissement :

- **L'Environnement** prend en compte le mix énergétique du pays, l'empreinte carbone nationale ainsi que la ratification de traités, notamment celui sur l'Accord de Paris. L'analyse reflète aussi des indicateurs sur les émissions de gaz à effet de serre, tels que les émissions de CO2 par rapport au produit intérieur brut,
- Le Social mesure les politiques menées par les États à l'égard de la pauvreté, de l'accès à l'emploi, de l'accès à l'électricité ainsi que la ratification de traités sur les droits du travail et les droits des enfants,
- La Gouvernance intègre entre autres le respect des droits de l'Homme et le respect des droits du travail.

2) Exclusions d'entreprises :

a. Exclusions sectorielles

Ces exclusions sont issues des politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas et encadrent les investissements dans des secteurs présentant des enjeux environnementaux ou sociaux. Ces politiques disponibles en ligne sur le site de BNP Paribas sont régulièrement étendues ou révisées : agriculture, défense, énergie nucléaire, huile de palme, industrie minière, pâte à papier, pétrole et gaz, production d'énergie à partir du charbon. En complément, BNP Paribas a élaboré une liste de certains biens ou activités pour lesquels le Groupe exclut toute opération, du fait des risques environnementaux ou sociaux qu'ils présentent. Elle intègre notamment les filets dérivants, les fibres d'amiante, le tabac ou encore la production et le commerce d'armes interdites par les conventions internationales ⁸.

BNP Paribas Cardif a également pris des engagements spécifiques concernant les secteurs du tabac et du charbon thermique :

- Exclusion des entreprises productrices, grossistes et distributrices dont plus de 10% du chiffre d'affaires est dérivé du tabac
- Mise en place d'un calendrier de sortie du charbon thermique sur l'ensemble de la chaine de valeur (développeurs, entreprises minières, logistiques et producteurs d'électricité) en complément de l'engagement pris par BNP Paribas de sortir du charbon thermique au plus tard en 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE et au plus tard en 2040 pour le reste du monde.

b. Approche « Best-in-Class » ESG

L'approche « Best-in-class » ESG privilégie les meilleures pratiques des entreprises au sein d'un même secteur d'activité pour les titres détenus en direct. Au sein de chaque secteur, les entreprises dont la notation ESG figure dans les trois derniers déciles (30%) sont exclues.

⁷ Politiques de financement et d'investissement - BNP Paribas (group.bnpparibas)

⁸ <u>Liste d'exclusion de certains biens et services - BNP Paribas</u>

c. Filtre de transition carbone

Ce filtre permet d'identifier les entreprises engagées dans la transition vers une économie bas carbone. Les entreprises qui émettent plus d'1 million de tonnes équivalent CO2 et dont la stratégie de transition énergétique est jugée faible (notation fournie par Moody's ESG inférieure à 30) sont exclues de l'univers d'investissement.

- Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement ?

 Ce produit financier ne s'est pas fixé à ce jour de proportion minimale de réduction de périmètre d'investissement, avant application de la stratégie d'investissement.
- Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?

Ce produit financier applique un filtre spécifique au niveau des entreprises, basé sur des notations externes évaluant la bonne intégration des quatre piliers du Pacte Mondial des Nations Unies. Les pratiques de bonne gouvernance des entreprises investies sont évaluées au travers d'une notation ESG qui intègre un pilier de Gouvernance prenant en compte plusieurs critères dont la corruption, la politique de rémunération et les contrôles internes.

De plus, pour les entreprises dont il est actionnaire, Cardif Assurance Vie exerce ses droits de vote⁹ aux assemblées générales, permettant ainsi de contribuer à la bonne orientation de la gouvernance des entreprises.



Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier?

#1 Alignés sur les caractéristiques
E/S (80%)
#2 Autres

#1A Durables (10%)*

#1B Autres caractéristiques
E/S

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérées comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

La sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux;

La sous-catégorie **#1B** Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Cette part minimale est exprimée en % du total des investissements du produit financier.

caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

Le recours à des produits dérivés est réalisé afin de minimiser ou de compenser les risques de perte de valeur des investissements. Les produits dérivés n'ont pas vocation à contribuer à l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent

des structures de gestion saines, les relations avec

personnel et le respect

des obligations fiscales.

le personnel, la

rémunération du

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses

d'investissement (CapEx)
pour montrer
les investissements verts
réalisés par les sociétés
bénéficiaires des
investissements, ce qui est
pertinent pour une transition
vers une économie verte;

 des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

⁹ Rapport de vote disponible sur cette page : <u>Être un investisseur responsable - BNP Paribas Cardif</u>



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la Taxinomie de l'UE?

Certains investissements durables du produit financier sont alignés sur la Taxinomie de l'Union Européenne. Cependant, ce produit financier n'a pas à ce jour d'objectif de part minimum d'investissement durable dans des activités alignées avec la taxinomie de l'Union Européenne.

Ce produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE¹⁰ ?



Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la Taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la Taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la Taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?

Ce produit financier n'a pas à ce jour de part minimum d'investissement durable dans des activités transitoires et habilitantes. La stratégie d'investissement permet toutefois d'investir dans de tels supports.

¹⁰ Les gaz fossiles et/ou les activités liées au nucléaire ne sont conformes à la taxinomie de l'UE que lorsqu'elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative à l'objectif de la taxinomie de l'UE. Les critères complets applicables aux activités économiques liées aux gaz fossiles et à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

¹¹ ND : Non disponible





Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxinomie de l'UE ?

Parmi les objectifs d'investissement durable, BNP Paribas Cardif investit dans des supports poursuivant un ou plusieurs objectifs environnementaux. Ce produit financier ne cible cependant pas de part minimale d'investissement avec objectif environnemental aligné ou non à la taxonomie.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social ?

BNP Paribas Cardif investit dans des supports poursuivant un ou plusieurs objectifs sociaux. Ce produit financier ne cible cependant pas de part minimale d'investissement durable sur le plan social.



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Les investissements du produit financier dans la catégorie #2 Autres intègrent les dérivés, les liquidités et certains actifs qui, après analyse, ne sont pas alignés sur les caractéristiques Environnementales/Sociales. Des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent au cas par cas selon la classe d'actifs et les données extra-financières disponibles.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :

Lien: Être un investisseur responsable - BNP Paribas Cardif